



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 26 MAI 2025 - N° 2025/50

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2025

Date affichage : 27 mai 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusés : Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marc LIONARD, Carine MOULY et Claire LERGER

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Simone ARAMET

OBJET : Création d'une commission cimetières

En application des articles L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui seront ensuite soumises au Conseil municipal. Le Maire est de droit président de toutes les commissions communales.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que la commune possède un règlement intérieur des cimetières. Toutefois, il convient de créer une commission qui aurait comme rôle la gestion du patrimoine de ses trois cimetières, l'évolution de son règlement intérieur, la gestion des concessions à exhumer, la gestion de concessions en état d'abandon pouvant être reprises par la commune mais également tout sujet en rapport avec les trois cimetières.

Monsieur le Maire demande que des élus se portent volontaires pour intégrer la commission cimetières.

Madame GUILLEMAIN Ghislaine, Monsieur CHARRON Olivier, Monsieur NEREAU Claude proposent d'intégrer la commission cimetières. Monsieur le Maire est de droit Président de cette commission des cimetières communaux.

Après délibération, les membres du Conseil municipal, DECIDENT à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** la création d'une commission pour la gestion des trois cimetières de la commune,
- **D'APPROUVER** que la commission soit composée de Monsieur le Maire (Président de la commission), de Madame GUILLEMAIN Ghislaine, de Monsieur CHARRON Olivier et de Monsieur NEREAU Claude,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF



La (Le) Secrétaire de séance,